



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Vous avez un enfant né en 2021,

Il peut entrer en Petite Section de Maternelle
dès septembre 2024

**Les inscriptions se feront sur RDV en Mairie
les jours suivants**

**Mercredi 06 mars, vendredi 08 mars de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.
Samedi 09 mars de 8H30 à 13H00**

La démarche d'inscription se déroule en deux temps :

1. Inscription en mairie
2. Admission à l'école

Merci de vous munir des documents suivants :

- livret de famille ou acte de naissance
- pièce d'identité des parents
- carnet de santé de l'enfant
- attestation de domicile de moins de 6 mois
- En cas de séparation ou de divorce, la copie du jugement attestant l'autorité parentale.